



## **Bourse Erasmus+ - Année 2021-2022.**

Pour l'année scolaire 2021-2022, les étudiants effectuant un stage en entreprise d'une durée minimale de deux mois au sein d'un pays de la communauté Européenne et éligibles à la bourse Erasmus, percevront un montant de :

- 491 € /mois pour les stages accomplis dans un pays du groupe 1 ;
- 441 € /mois pour les stages accomplis dans un pays du groupe 2 ;

Les étudiants effectuant un stage dans un pays tiers percevront une bourse d'un montant total de 700 €.

Décision prise par  
La commission Erasmus du lycée Guy Mollet  
Réunie le 7 avril 2022.